

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	<b>No SD</b> SD-2023-5491
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'approuver le Prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier concernant une partie de l'immeuble situé au 2150, autoroute des Laurentides, rétroactivement à partir du 1er janvier 2023 aux mêmes conditions qu'en 2022, et ce, jusqu'à la signature d'un nouveau prêt à usage	
<b>No dossier(s) interne(s) :</b>		
<b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>DISTRICT(S) :</b> 07-Renaud		
<b>Actions :</b> BAIL		
<b>Demande d'achat :</b> Non		
<b>CT requis :</b> Non		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	<b>No SD</b> SD-2023-5491
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>		
<u>Date</u> 2023-07-11	<u>No résolution</u> CM-20230711-622	<u>Objet</u> SUBVENTION - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER ET COSMODÔME
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne		
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac		
et résolu à l'unanimité:		
d'octroyer une subvention annuelle au Musée de la santé Armand-Frappier et au Cosmodôme pour la recherche, le développement et la réalisation de leurs activités pour l'année 2023, au montant total de 607 400 \$.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2023-2540)		
<u>Date</u> 2022-08-17	<u>No résolution</u> CE-20220817-2659	<u>Objet</u> BONIFICATION - AIDE FINANCIÈRE - ORGANISMES CULTURELS PROFESSIONNELS LAVALLOIS - 2022 ET 2023
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
d'octroyer, dans le cadre du programme d'assistance financière en art et culture - volet soutien au fonctionnement annuel 2022 et 2023, une bonification de l'aide financière aux organismes culturels professionnels lavallois mentionnés aux listes jointes au présent sommaire décisionnel et aux montants mentionnés à leur égard, pour un montant total de 574 000 \$, soit 284 000 \$ en 2022 et 290 000 \$ en 2023, ce dernier montant étant sous réserve du maintien de leur admissibilité au programme de soutien au fonctionnement.		
(CT:1712548)		
(SD-2022-3652)		
<u>Date</u> 2022-08-09	<u>No résolution</u> CM-20220809-782	<u>Objet</u> APPROBATION - PRÊT À USAGE - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER
<u>Résumé</u>		
Sur recommandation du comité exécutif,		
IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian		
APPUYÉ PAR : Sandra El-Helou		
et résolu à l'unanimité:		
d'approuver le prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier concernant une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 730 863 et 1 730 864 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment situé au 2150, autoroute des Laurentides (A-15), pour l'année 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés au prêt à usage;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit prêt à usage.		
<b>ADOPTÉ</b>		
(SD-2022-1879)		
<u>Date</u> 2022-08-03	<u>No résolution</u> CE-20220803-2522	<u>Objet</u> RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - PRÊT À USAGE - MUSÉE DE LA SANTÉ ARMAND-FRAPPIER
<u>Résumé</u>		
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:		
de recommander au conseil d'approuver le prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier concernant une partie de l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 1 730 863 et 1 730 864 du cadastre du Québec sur lequel est érigé un bâtiment situé au 2150, autoroute des Laurentides (A-15), pour l'année 2022, et ce, aux termes et conditions énumérés au prêt à usage;		
d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit prêt à usage.		
(CT:1700390)		
(SD-2022-1879)		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	<b>No SD</b> SD-2023-5491
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>La Ville soutient depuis de nombreuses années la mission du Musée de la santé Armand-Frappier (anciennement nommé Centre d'interprétation des biosciences Armand-Frappier). Cet organisme sans but lucratif est inspiré par le legs du Dr Armand Frappier et a pour mission de favoriser la compréhension des sciences relatives à la santé humaine afin de contribuer au bien-être des personnes et des collectivités. Le soutien de la municipalité à l'égard du Musée de la santé Armand-Frappier se traduit depuis plusieurs années par un soutien financier au fonctionnement et à l'accueil de ses activités à l'immeuble situé au 520, boulevard des Prairies, propriété de la Ville.</p> <p>La Ville est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 490 475 du Cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro civique 2150, autoroute des Laurentides, à Laval, dont une partie est déjà louée au Cosmodôme. Elle souhaite continuer de mettre à la disposition du Musée de la santé Armand-Frappier la partie récemment construite pour accueillir cette institution muséale.</p> <p>Depuis le début de l'année 2023, les parties collaborent pour effectuer une révision du prêt à usage afin d'intégrer le volet de mutualisation des espaces et services entre le Cosmodôme et le Musée de la santé Armand-Frappier. Malgré tous les efforts déployés, il sera impossible de compléter ces changements durant l'année 2023. Nous procéderons donc avec la signature du prêt à usage aux mêmes conditions que le prêt à usage de 2022. Les discussions se poursuivent en vue de finaliser l'exercice en cours et procéder à la signature du nouveau prêt à usage en début d'année 2024.</p> <p>Le volet soutien au fonctionnement pour l'année 2023 a été assuré par le programme d'assistance financière en art et culture, le versement de 422 500 \$ a eu lieu en août 2023.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>d'approuver le Prêt à usage à intervenir entre la Ville de Laval et le Musée de la santé Armand-Frappier concernant une partie de l'immeuble situé au 2150, autoroute des Laurentides rétroactivement à partir du 1er janvier 2023 aux mêmes conditions que 2022, et ce jusqu'à la signature d'un nouveau prêt à usage.</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville le prêt à usage 2023.</p>		